



CONCOURS DE DESSINS

La Maison du Parc national des Écrins de Briançon lance le concours
« Les animaux de montagne en hiver », pour les enfants de 5 à 105 ans ! »

Réalisez un dessin qui représente pour vous « La faune de montagne en hiver » .
Quels que soient les animaux, à plumes, à poils ou à écailles, qu'ils volent
ou qu'ils courent... qu'ils dorment ou qu'ils jouent... !

Faites valoir vos talents artistiques du 1 février au 31 mars 2015 !

En voici le règlement :

■ Article 1 : participants et sujet

Le Parc national des Écrins de Briançon, organise un concours de dessin du 01 février au 31 mars 2015 inclus.

Ce concours est ouvert à tous les enfants de 5 à 105 ans, quelque soit leur nationalité.

La participation est nominative et limitée à un ouvrage par personne ou groupe pour collectif.

■ Article 2 : sujet

Vous êtes invités à imaginer un dessin unique, à l'aspect réel ou imaginaire, figuratif ou plus abstrait, classique ou futuriste... Quel que soit le style employé, il doit représenter pour vous « la faune de montagne en hiver. »

La réalisation peut être individuelle ou collective.

■ Article 3 : technique et format

Il est laissé au choix des participants d'utiliser tout type de technique : peinture, dessin, aquarelle, feutre, ...

- Dessins individuels : formats autorisés pour supports : A4 ou A3

- Dessins collectifs : format libre. A noter au dos des dessins ou sur une fiche jointe les informations suivantes : vos prénom et nom, votre âge, vos coordonnées postale et mail ainsi qu'un numéro de téléphone.

■ Article 4 : sélection des œuvres

Seront considérés comme nuls : Les dessins reproduisant un ouvrage déjà existant.

Le jury sera composé d'un membre de chaque structure : Parc national des Écrins, Offices de Tourisme de Serre Chevalier et de La Grave – la Meije, Service du Patrimoine de Briançon, Centre d'art Briançon, Ecole du Monêtier-les-Bains (liste à voir), Dauphiné libéré

Il se réunira au cours de la première quinzaine d'avril et désignera les meilleures oeuvres selon les catégories suivantes :

■ Individuels : (3 gagnants par catégorie)

- Enfant de 5 à 10 ans,
- Adolescent de 11 à 18 ans,
- Adultes de 19 à 105 ans.

■ Collectifs : 3 gagnants pour la catégorie (classes, associations, familles, amis...)



Pour effectuer sa sélection le jury tiendra compte :

- du respect du thème,
- de la qualité esthétique de la production,
- de l'originalité (humour, insolite...), des matières et de l'harmonie des couleurs,
- du respect des dimensions indiquées ci-dessus.

■ **Article 5 : dépôt des oeuvres**

Les auteurs sont invités à venir déposer leur production à la Maison du Parc national, Place Médecin Général Blanchard à Briançon ou Centre d'information du Casset du 1 février au 31 mars 2015.

Tout dépôt tardif ne pourra pas être pris en compte par le jury.

■ **Article 6 : dotations**

À l'issue de ce concours, les productions feront l'objet d'une mise en valeur lors d'expositions dans différentes structures d'accueil et d'informations du Briançonnais

(Maison du Parc, OT...) et sur le site Internet du Parc.

Les lauréats du concours sélectionnés par le jury selon les critères désignés à l'article 5 se verront offrir différents lots attribués aux 3 gagnants des 4 catégories.

■ **Article 7 : exploitation des oeuvres**

Le Parc national des Ecrins et les différents partenaires, se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (expositions, communication, site Internet...) les oeuvres réalisées dans le cadre de ce concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

■ **Article 8 :** Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.